



*To ensure correct planning and rigorous
management of public resources*

**La nouvelle loi
italienne sur les
finances publiques
et la comptabilité**

**Améliorer la qualité et les bénéfices
pour mieux répondre aux besoins
des décideurs**

Marco Porzionato

Plan

Besoins des décideurs

- Transparence
- Exactitude
- Opportunité
- Exhaustivité
- Qualité



Transparence - 1

La nouvelle structure budgétaire

- Structure par mission et programmes :
 - 34 “missions”, représentant les principales missions que remplit l’Etat à travers la dépense publique, comme la justice, la santé, la défense, l’éducation, etc. (dans une perspective de long terme).
 - 168 “programmes” en 2011, représentant les activités nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par mission.
- La réforme
 - permet de faire un lien plus direct entre les ressources disponibles et les objectifs politiques.
 - Accroît la transparence de l’allocation des ressources au sein du budget (destination de la dépense), en abandonnant la classification administrative des articles budgétaire (qui effectue la dépense).

Transparency - 2

- Avant la réforme, le budget voté était extrêmement fragmenté (579 articles) et sans relations claires avec les objectifs de la dépense publique.
- Le budget est désormais voté selon une classification plus agrégée (168 programmes) qui encourage des discussions centrées sur les priorités des politiques publiques.
- Plus de documents informatifs doivent désormais être au Parlement pendant l'ensemble du processus d'adoption du budget.



Une planification économique et financière à moyen terme

- La prévision budgétaire à moyen terme est renforcée. Une projection triennale est plus fiable parce qu'elle est basée sur les propositions des ministères concernés.
- Afin de rendre les entités administratives plus responsables et d'accroître la coordination des activités nécessaires à la mise en œuvre des programmes, il est prévu que chaque programme doit être géré à un niveau administratif unique.
- La *Décision de finance publique* (publiée le 15 Septembre) est le document budgétaire de prévision à moyen terme, et est également l'outil de transposition de la réglementation budgétaire européenne en objectifs budgétaires nationaux.

De nouveaux détails pour la présentation des politiques et de la loi de finance :

Le mois de présentation de la *Décision de finance publique* est décalée de juin à septembre afin d'avoir une vision plus précise des scénarii budgétaires et macroéconomiques. En septembre, des estimations basées sur une période de 9 mois sont disponibles.

Conformément aux critères fixés par la *Décision de finance publique*, le Gouvernement établit :

- Des projets de budget annuel et triennal, basés sur la législation en vigueur et présentés au Parlement avant le 15 octobre.
- Le projet de loi de stabilité, indique les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour chaque année couverte par le budget (15 octobre).

Exhaustivité - 1

Coordination des finances publiques

- B. harmonisation des pratiques comptables et de reporting à tous les échelons administratifs.
- C. Création d'une base de données unique pour tous les niveaux du budget et des comptes finaux afin de permettre des contrôles réguliers des finances publiques pendant l'année et de consolider les comptes entre institutions.
- La coordination des politiques budgétaires des différents échelons administratifs s'effectue par le Pacte de stabilité intérieur. Il s'agit d'un cadre réglementaire destiné à mettre en place des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le document de prévision budgétaire à moyen terme. Ces dispositions s'appliquent dans le respect du Pacte de stabilité et de croissance de l'UE et représente une contribution des échelons administratifs inférieurs aux résultats finaux.



Exhaustivité - 2

Partager les objectifs des finances publiques avec les autres échelons administratifs

La loi couvre toutes les entités publiques conformément à la définition de le Système européen des comptes (SEC 95) qui définit les entités publiques, divisées en 3 principales catégories :

- Administrations centrales : 178 entités (*Ministères, Organismes Constitutionnels et Indépendants, Agences et Institutions de recherche*).
- administrations locales : 9.773 entités: *Régions (22), Provinces (104), Municipalités (8.101), Universités et agences locales de santé, Hôpitaux, Institutions de recherche (608)*
- Organismes de la sécurité sociale: 27

Les objectifs budgétaires sont divisés en échelons administratifs et mis en place en accord avec les autorités locales. Le Pacte de stabilité intérieur quantifie des objectifs pluriannuels qui doivent être atteints par tous ces échelons administratifs.



Mesure de la performance

La loi souligne l'importance de la mesure de la performance pour l'application de la loi de finance et de l'établissement des comptes de l'Etat.

Supplementary Notes to Budget Law



Objectives, targets and indicators

- *the objectives associated to each spending program*
- *a description of the activities and the targets*
- *operational and strategic indicators*

Supplementary Notes to Final Statements of Accounts

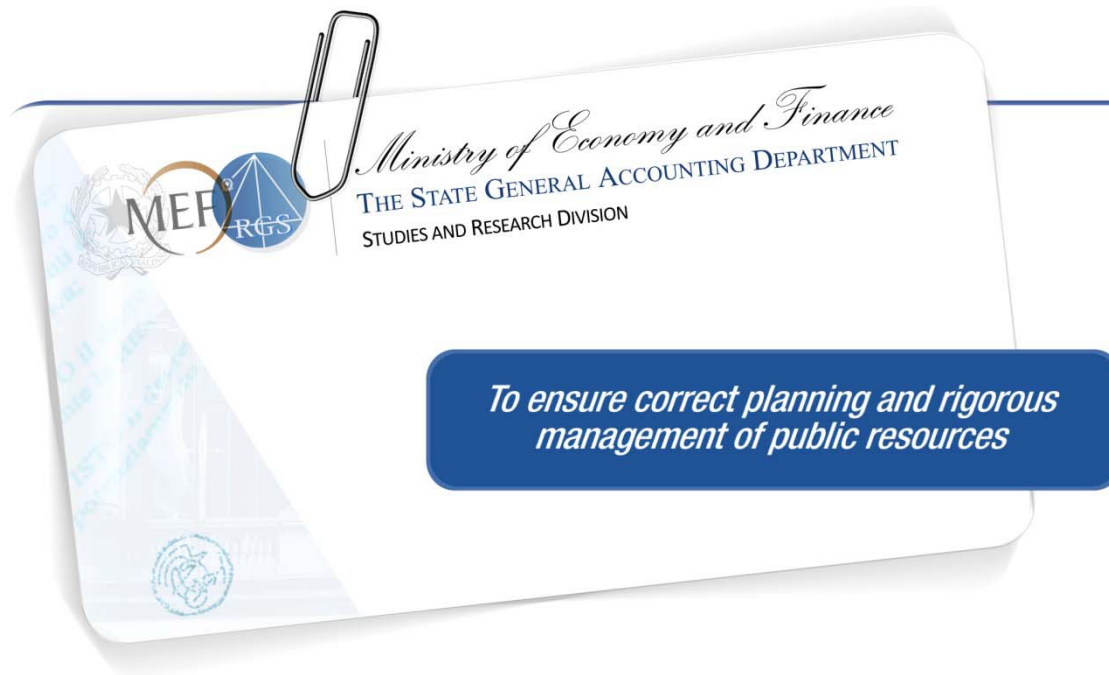


Objectives, targets and indicators

- *the results obtained during the year according to the selected indicators,*
- *motivations for discrepancies between observed results and target values*

La révision des dépenses

- Un processus permanent d'analyse de la dépense (révision des dépenses) a été mis en place régulièrement par une unité spéciale au sein de chaque ministère concerné, avec la participation de représentant du MoF. Ce processus est mis en place pour intégrer une logique de résultat dans la préparation du budget et d'identifier les programmes inutiles, à élargir ou à redessiner.
- Un rapport triennal concernant la révision des dépenses est préparé par le MoF et transmis au Parlement. Ce rapport comprend une estimation des principaux résultats de l'analyse continue des dépenses, il indique les domaines inefficients et émet des propositions pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.



Merci pour votre attention

Marco Porzionato
marco.porzionato@tesoro.it

*Ministry of Economy and Finance
State General Accounting Department
Studies and Research Division
Via XX Settembre, 97 – 00187 – ROME*